

qu'est-ce que le PLUi?

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) dessine le projet de territoire tel que nous le souhaitons. On y trouve les règles de construction ou de protection qui permettent de mettre en œuvre ce projet, à l'échelle de Plaine Commune.

Le PLUi tient compte des spécificités de chaque ville ou de secteurs intercommunaux comme la Seine ou les grands parcs. Il aborde toutes les thématiques qui concernent le quotidien des habitants et des usagers : cadre de vie, logement, déplacements, transports, espaces verts et publics, commerces, équipements, architecture. Une fois approuvé, le PLUi remplacera les 9 PLU communaux mais les maires continueront de délivrer les autorisations d'urbanisme.

les documents du PLUi

Le contenu du PLUi est réglementé par le code de l'urbanisme. Il contient plusieurs pièces :

- **Le rapport de présentation** explique le choix de développement local à partir d'un diagnostic des atouts et faiblesses du territoire et de ses perspectives d'évolution. Il intègre aussi une évaluation environnementale.

- **Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)** exprime le projet de territoire et définit les orientations générales d'urbanisme, d'habitat, d'équipement ou encore de préservations des continuités écologiques.

- **Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)** définissent des règles particulières

sur les secteurs ou thèmes spécifiques avec de forts enjeux pour le territoire. Par exemple la trame verte et bleue qui permettra d'indiquer les secteurs de biodiversité et d'orienter la façon dont ils seront protégés.

- **Le plan de zonage et le règlement** fixent les règles d'urbanisme et donc les conditions à respecter pour construire, telles que la hauteur des bâtiments ou la végétalisation des espaces extérieurs.

- **Les annexes** contiennent un certain nombre d'informations administratives complémentaires à prendre en compte pour les permis de construire, comme les servitudes d'utilités publiques.

les prochains rendez-vous !

La 1^{re} réunion publique intercommunale est le début d'un long processus de concertation avec les habitants. Voici les prochaines occasions pour vous exprimer et débattre du projet.

un questionnaire pour recueillir votre avis sur le territoire

Il est disponible en ligne sur le site internet plainecommune.fr/plui. Le questionnaire papier est également disponible dans les médiathèques de Plaine Commune et à la mairie de votre domicile.

des ateliers participatifs

En février et mars 2018, des ateliers participatifs seront organisés dans les médiathèques pour échanger sur le diagnostic du territoire, autour des principales thématiques. Retrouvez les dates et lieux des ateliers sur le site internet plainecommune.fr/plui.



En savoir plus, rendez-vous sur le site internet de Plaine Commune www.plainecommune.fr/plui



Le **plan local d'urbanisme intercommunal** se construit avec vous !

Aubervilliers | La Courneuve | Épinay-sur-Seine
L'île-Saint-Denis | Pierrefitte-sur-Seine | Saint-Ouen
Saint-Denis | Stains | Villetaneuse

